

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1^{er} avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril							
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>	A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PICHOT-DUCLOS, Conseiller délégué.							
Nombre de membres								
<table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">20</td></tr></tbody></table>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	22	22	20		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération						
22	22	20						
Date de la convocation : 04 mars 2025								
Date d'affichage : 04 mars 2025								
Vote : Pour : 20								
Contre : 0								
Abstention : 0								
	Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES.							
	Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.							
	Absent : Pierre JUILLARD, Gilles CHABRIER.							
	Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE							

OBJET: Compte administratif 2024 approbation des états de sections

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article L 2412-1 du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal établit (*alors*) un état spécial annexé au budget de la commune, dans lequel sont retracées les dépenses et les recettes de la section ».

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025

Date de reception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_005_2025-BF

A G E D I

Sur la commune, on dénombre les biens de sections répartis comme suit :

- Section de Murat, Cilhols et de Nozerolles
- Section de Murat, Laborie et La Chapelle d'Alagnon
- Section d'Ezaldebeau et de la Grange Tuilée
- Section de l'Héritier
- Section de Murat et Albepierre
- Section de la Chevade La Denterie
- Section de La Chevade Brugiroux Entremont
- Section de La Chevade La Denterie Brugiroux et Entremont
- Section de Brugiroux
- Section du Lapsou
- Section de l'Haut Mur Lapsou
- Section de Chastel
- Section de Brujaleine
- Section de BRUJALEINE / CHASTEL L'HAUT MUR/BRUJALEINE/LAPSOU/BOURG AUXILLAC
FARGES LAPSOU BOURG BEX

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE l'état spécial des sections de la commune annexé au compte administratif de Murat 2024 et à la présente délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Christian PICHOT-DUCLOS, Conseiller délégué

Le Secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657. Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025

Date de reception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_005_2025-BF

A G E D I

VILLE DE MURAT													CA	
ETAT DES BIENS DE SECTION													2024	
SECTION DE FONCTIONNEMENT														
Chapitre	LIBELLES	Section de CHEVADE BRUGIROUX ENTREMOY	Section de CHEVADE DENTERIE BRUGIROUX	Section de L'HAUT MUR LAPSOU	Section de CHEVADE DENTERIE LAPSOU	Section de CHASTEL	Section de L'HAUT MUR DE BRUJALEINE DE CHASTEL	Section de BRUJALEINE DU BOURG DE CHASTEL	Section de BRUJALEINE / CHASTEL + L'HAUTMUR/NOZEROLLES	Section de MURAT CILHOLS CHAPELLE	Section de MURAT LABORIE LA TUILLE	Section de EZOLDEBEAU LA GRANGE	Section de L'HERITIER	
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	980,31	1 112,27	705,40	2 217,15	1 500,98	699,20	559,31	1 354,95	542,31	0	0	30,28	0
011	Charges à caractère général	619,00	120,00	66,00	1 364,00	106,00	150,00	198,00	199,00	181,00			-00	
012	Charges de personnel et frais ass.	361,31	130,53	361,31	853,15	361,31	361,31	361,31	1 155,95	361,31	Néant		30,28	Néant
023	Virement à la section d'investissement				-00									
002	Déficit de fonctionnement reporté		861,74	278,09		1 033,67	187,89							
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	30 011,09	188,88	474,10	113 748,92	129,98	243,19	15 227,33	3 357,25	9 729,73	-00	-00	100,62	-00
70	Produits des services, du domaine													
75	Autres produits de gestion courante	2 934,80	188,88	474,10	8 147,39	129,98	243,19	3 699,92	693,68	399,52	0		54,07	Néant
77	Produits exceptionnels													
002	Excédent antérieur reporté N-1	27 076,29			105 601,53			11 527,41	2 663,57	9 330,21	-00		46,55	-00
	Excédent ou déficit cumulé	29 030,78	-923,39	-231,30	111 531,77	-1 371,00	-456,01	14 668,02	2 002,30	9 187,42	-00	-00	70,34	-00
SECTION D'INVESTISSEMENT														
Chap	LIBELLES	Section de CHEVADE BRUGIROUX	Section de CHEVADE DENTERIE	Section de L'HAUT MUR LAPSOU	Section de CHEVADE DENTERIE	Section de CHASTEL	Section de L'HAUT MUR DE	Section de BRUJALEINE DU BOURG DE	Section de BRUJALEINE CHASTEL +	Section de MURAT CILHOLS	Section de MURAT LABORIE LA	Section de EZOLDEBEAU LA GRANGE	Section de L'HERITIER	
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				-00									
001	Déficits antérieurs reportés	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
2128	Terrains													
	RECETTES D'INVESTISSEMENT				-00									
001	Excédent d'investissement reporté	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
21	Virement à la section de fonctionnement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025

Date de réception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_005_2025-BF

A G E D I